



DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE : 2022/2023

1/ Détenteur de l'autorité parentale qui effectue la demande :

Mère - Père - Tuteur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____@_____

2/ Détenteur de l'autorité parentale représenté :

Mère - Père - Tuteur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____@_____

3/ Situation : Mariés - Pacsés - Vie maritale - Séparés - Célibataire - Divorcés - Veuf/Veuve

En cas de séparation/divorce, un jugement a été prononcé : OUI - NON

4/ Enfant-s :

	Nom	Prénom	Date de naissance	Niveau	Dernière école fréquentée
1					
2					
3					

5/ Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné-e _____ déclare sur l'honneur:

- Que tous les titulaires de l'autorité parentale sur mon/mes enfants sont bien informés de ma démarche de demande de dérogation scolaire pour l'école _____ et l'approuvent.
- Ne pas pouvoir informer de ma démarche de demande de dérogation scolaire pour l'école les autres titulaires de l'autorité parentale sur mon/mes enfants
- Motif de la demande (ici ou dans votre mail) : _____

Le ____ / ____ /2022 Signature :

Service à la Population

Crèches - Écoles - Relais Informations Familles - Élections -
Recensement citoyen - Attestation d'accueil
Rez-de-chaussée - aile B
Mairie du 14^{ème} arrondissement
2 place Ferdinand Brunot - 75014 Paris
Tél. : 01 53 90 67 14 - Mail : familles14@paris.fr

Article 441-7 du code pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :
1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.
Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».